

Service ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Site de Poisy
Tél : 04 50 46 12 71

A l'attention des familles et étudiants
BTSA ACSE 1^{ère} année 2019-2020

Dossier suivi par :

Magali PRADAL Pascal MORIN

E-mail : magalipradal@iseta.fr

Pascal MORIN

E-mail : pascalmorin@iseta.fr

Poisy, le 11/07/2019

Objet : Rentrée scolaire 2019 - BTS ACSE 1^{ère} année

Mademoiselle, Monsieur,

Votre candidature en classe de 1^{ère} année préparatoire au BTSA ACSE ayant été retenue et confirmée par vos soins, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous différents renseignements concernant la rentrée 2019/2020.

1 – RENTREE



LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 9h
Site de l'ISETA de Poisy

Cette journée d'accueil sera commune à tous les étudiants BTSA de l'établissement. Vous aurez ainsi l'occasion de faire connaissance avec le directeur, le responsable de site, les responsables de section et l'ensemble de l'équipe pédagogique.

La rentrée spécifique à la section ACSE se fera à partir de 10h au bâtiment H «enseignement supérieur». Nous vous présenterons alors l'organisation générale de l'enseignement en BTS et les différentes particularités de votre section. Les cours débuteront ensuite dès 13h30 en salle de cours.

Un repas sous forme de « repas des régions » vous sera proposé à midi.

Chacun amène une spécialité culinaire de sa région (salée ou sucrée / chaud ou froid pour 2-3 personnes). L'école fournira les boissons et le pain.

2 - STAGES

Les stages en BTSA "ACSE" sont l'objet de toute notre attention parce qu'ils sont expérience professionnelle mais aussi support très important du rapport de stage qui conditionne la réussite finale de la formation.

Nous avons le plaisir de vous présenter le calendrier des stages 2019/2021 tel qu'il est arrêté et tel qu'il s'impose aux étudiants.

Le total des stages « organisme + exploitation » est de 12 à 16 semaines, dont 10 prises sur la scolarité.

1/ STAGES EN EXPLOITATION

Parmi les 10 semaines de stage en exploitation agricole, 8 semaines devront obligatoirement s'effectuer sur la même exploitation agricole, exploitation où le rapport sera réalisé.

En février 2020, les étudiants devront avoir retenu leurs maîtres de stages définitifs et détermineront avec eux le contrat d'objectifs du stage (nous travaillerons sur ces objectifs au 1er trimestre).

Le calendrier des stages sera alors le suivant :

- du 4 NOVEMBRE au 8 NOVEMBRE 2019 : 1 semaine
- du 17 FEVRIER au 21 FEVRIER 2020 : 1 semaine
- du 13 AVRIL au 17 AVRIL 2020 : 1 semaine
- du 8 JUIN au 3 JUILLET 2020 : 4 semaines
- du 31 AOÛT au 11 SEPTEMBRE 2020 : 2 semaines
- + 1 semaine en FEVRIER ou MARS 2021 au cours de la 2ème année

SOIT UN TOTAL DE 10 SEMAINES EN EXPLOITATION

2/ STAGE AMONT-AVAL

Enfin, il y aura de 2 à 4 semaines de stage obligatoire en organisme (été 2020), soit agricole, soit dans l'environnement, soit le commerce, soit le secteur financier, selon l'intérêt et les projets professionnels de l'étudiant.

Ces stages amont-aval se situeront entre le 6 Juillet et le 28 AOUT 2020 selon l'accord passé entre l'étudiant et l'organisme de stage.

Toute modification, de dates notamment, devra faire l'objet d'un avenant à votre convention de stage.

3 - SCOLARITE

Nous vous invitons à consulter le contrat de relations pédagogiques ACSE 1 sur le site www.iseta.fr/ rubrique « Documents de rentrée ».

En attendant le plaisir de faire plus ample connaissance avec vous, nous vous souhaitons d'excellentes vacances et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Sébastien TAVAN
Adjoint de direction à
l'enseignement supérieur

Magali PRADAL & Pascal MORIN
Responsables de Section

